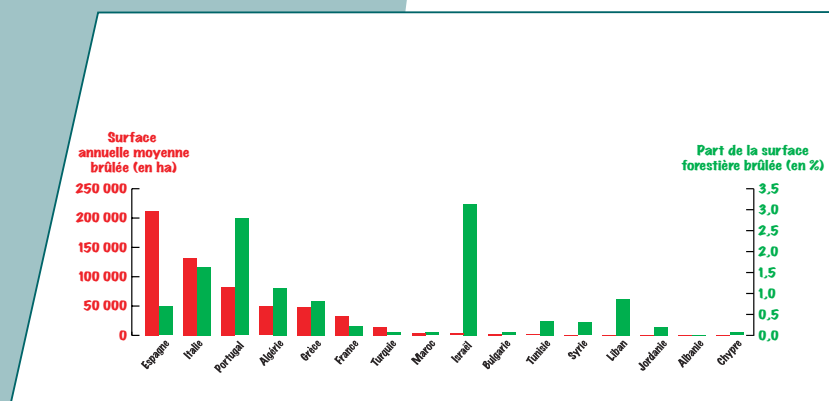


Les bases de données

Les systèmes d'informations



sommaire

- 2.1 Création et gestion d'une base de données p 23
- 2.2 Exploitation d'une base de données. . . . p 25
- 2.3 La coopération internationale. p 29

Introduction

L'observation des informations relatives aux incendies de forêt sur une longue période apporte des renseignements indispensables à l'élaboration des politiques de prévention et de lutte :

- Il est essentiel d'obtenir des chiffres et des statistiques fiables sur les feux afin d'améliorer la connaissance du phénomène, d'orienter les choix techniques et économiques à effectuer en matière de prévention et de lutte, d'évaluer les conséquences et l'efficacité de ceux-ci.

- Il est nécessaire de connaître les causes des incendies de forêt ainsi que les motivations des incendiaires, pour informer, prévenir et poursuivre les responsables.

- L'analyse des feux passés permet de déterminer les caractéristiques spatiales et temporelles du risque d'incendie, afin de mettre en place des dispositifs de prévention et de lutte efficaces. Il faut cependant garder à l'esprit qu'une approche par le passé est dangereuse sans extrapolation au présent,

l'occupation du sol (végétation, activités humaines) ayant pu évoluer.

La création et la gestion d'une base de données permettent de regrouper les informations récoltées par des acteurs différents, d'assurer leur pérennité et de les analyser. La coopération internationale en matière de bases de données facilite l'échange d'informations sur les incendies de forêt entre pays.

La création et la gestion d'une base de données représentent un travail important et continu. L'efficacité de ce travail nécessite de définir une procédure et de s'y tenir, ceci tout au long des différentes étapes :

- Choix des informations à collecter.

- Collecte, intégration dans la base et contrôle des données.

- Analyse des informations.

- Diffusion des informations (retour vers les différents niveaux hiérarchiques).

2.1 Création et gestion d'une base de données

Avant de constituer une base de données sur les incendies de forêt, il est indispensable de définir les objectifs de celle-ci. Les informations à récolter sont ensuite déterminées en fonction des objectifs visés. L'analyse des informations récoltées nécessite d'archiver et de gérer celles-ci sous une forme telle que soit assurée la pérennité de leur accès dans le temps. C'est l'objet d'une base de données.

Propriétés des bases de données

Une base de données est un ensemble de fichiers de données homogènes, cohérents et représentatifs. Elle doit être facilement utilisable, en alliant souplesse, simplicité, convivialité et fiabilité.

Une base de données doit à la fois conserver une continuité dans le temps et être évolutive, susceptible d'adaptations.

Elle doit être mise à jour régulièrement et utilisée, notamment par ceux qui l'alimentent. Dans le cas contraire, elle perd sa fiabilité.

Une collecte et un traitement des données décentralisés au maximum permettent d'obtenir un système de gestion de l'information impliquant le personnel de terrain, possédant les avantages suivants :

- Adaptation à la diversité des situations rencontrées, en conservant l'harmonisation nationale. Les services centraux coordonnent le travail et assurent la régularité et la continuité des données dans le temps, afin de disposer des séries statistiques nécessaires à l'analyse.
- Plus grande fiabilité des informations collectées et meilleure prise en compte dans les décisions locales.
- Intégration des statistiques dans le fonctionnement des services.

Choix des informations à collecter

NATURE DES DONNÉES

Les informations à enregistrer sont déterminées à partir de l'objectif visé et des questions auxquelles on veut répondre. Elles doivent pouvoir être recueillies avec la précision nécessaire et suffisante pour que la réponse soit utile. Il faut en outre éviter la redondance de l'information.

Il faut définir :

- **Des données obligatoires.** C'est un noyau restreint de données d'identification, récolté pour tous les feux, comprenant par exemple les dates et heures d'alerte et de fin d'intervention, le lieu d'éclosion, la surface

parcourue. Ces données doivent être complètes, c'est-à-dire être renseignées pour tous les feux.

- **Des données facultatives.** Ce sont des informations supplémentaires pouvant être récoltées pour tous les feux ou pour certains uniquement : dépassant une certaine surface, touchant certaines forêts, ayant certaines origines...

Quelques définitions...

Donnée : caractérisée par un signe et un code, elle est récoltée sans réflexion préalable sur son intérêt et sans objectif précis.

Information : récoltée en fonction d'un objectif précis, elle possède un modèle d'interprétation.

Banque de données : ensemble cohérent de données liées entre elles.

Base de données : banque de données associée à un logiciel de gestion, elle est caractérisée par :

- Ses informations
- Sa structuration
- Les modes d'interrogation de l'utilisateur
- Les possibilités de création et de mise à jour des informations.

Système d'informations : base de données où chaque information n'est présente qu'une seule fois.

Homogénéité : désigne la continuité dans le temps des informations. Une information doit être présente avec la même définition et sous la même forme durant toute la durée d'existence de la base de données.

Cohérence : des données doivent pouvoir être reliées et confrontées entre elles, et doivent donc être enregistrées sous la même forme, par exemple dans le même système d'unité.

Évolutive : une base de données doit pouvoir s'adapter aux évolutions de l'informatique.

Souplesse : caractérise la facilité avec laquelle les modifications peuvent être prises en compte.

NB : en raison de l'usage courant, le terme "donnée" sera abusivement utilisé pour désigner les données et les informations. Pour la même raison, l'expression "base de données" sera abusivement utilisée pour désigner les bases de données et les systèmes d'information.

PROPRIÉTÉS DES DONNÉES

Les informations recueillies doivent être clairement définies, les unités de mesures précisées. Ainsi, les surfaces incendiées peuvent correspondre aux surfaces effectivement parcourues par le feu ou à la surface de l'enveloppe globale de l'incendie, mais cela doit être clairement précisé. Les données doivent de plus être fiables.

Récolte des données et intégration des informations dans la base

RÉCOLTE DES DONNÉES

Elle peut être faite selon les modalités suivantes :

- Par l'intermédiaire d'une fiche manuscrite, le rapport feu de forêt.
- Directement sur un support informatique, comme les données cartographiques récoltées par GPS.
- Par récupération de données déjà informatisées comme les données de base opérationnelles. Cette procédure évite la double saisie.

La récolte des données doit suivre quelques règles :

- Elle doit intervenir le plus rapidement possible, dès la fin de l'incendie si possible.

- Diverses personnes peuvent participer à l'enregistrement des informations (pompiers, forestiers, policiers, gendarmes...). Le rôle de chacun devra alors être précisé et les variables enregistrées par une même personne seront regroupées autant que possible.

- La fiche doit être simplifiée au maximum afin d'être facile à remplir sans erreur.

- La fiche doit utiliser le langage de l'opérateur.
- La fiabilité des données doit être contrôlée :

- * Toutes les fiches doivent être vérifiées dès leur arrivée au premier niveau hiérarchique supérieur de centralisation, afin de s'assurer qu'il n'y a pas de données manquantes ou d'anomalies visibles. Les fiches incomplètes ou erronées sont immédiatement retournées à la personne qui doit les compléter.

- * Il est possible de demander confirmation des informations lorsque le feu possède certaines caractéristiques. Exemple : En France, tout feu de superficie de plus de 100 ha fait ainsi l'objet d'une demande de confirmation de la surface auprès de la personne ayant fourni l'information.

- * Il faut contrôler 5 à 10 % des fiches, choisies au hasard, en retournant sur le terrain pour s'assurer de la réalité des faits. Pour cela, il faut remplir une fiche vierge sans connaître la fiche initiale, puis comparer les deux fiches. Ce contrôle permet de vérifier que les instructions sont compréhensibles, qu'elles ont été comprises et que le travail est correct.

- * Si la fiche est incompréhensible, il faut en reprendre la rédaction.

- * Si les instructions sont mal comprises, il faut reprendre la formation du personnel.

CODIFICATION DES DONNÉES

Il est préférable d'ajouter les informations sous forme de texte en clair, et d'éviter l'utilisation de codes car :

- Les codes sont sources d'erreurs dans la prise de données sur le terrain ou la saisie sur ordinateur.

- La signification du code risque d'être oubliée dans le futur.

- Il est facile d'entrer une donnée en cochant une ligne d'une liste en clair, que ce soit sur le terrain ou lors de la saisie informatique.

STOCKAGE ET GESTION DES DONNÉES

Les données récoltées sont enregistrées sur ordinateur afin d'être analysées. La gestion de la base de données peut être faite avec un logiciel spécifique ou à partir d'un logiciel standard qui peut être un gestionnaire de base de données ou un tableur.

Le logiciel développé doit permettre les procédures automatiques de contrôle.

MODALITÉS DE LA SAISIE

Si la récolte des informations est réalisée en premier lieu sur un rapport feu de forêt, un masque de saisie à l'écran ressemblant le plus possible à la fiche manuscrite facilite cette saisie.

L'enregistrement des données peut être réalisé à différents niveaux hiérarchiques, par le personnel proche du terrain comme en France ou au niveau central comme en Turquie.

Lors de la saisie, l'utilisation de procédures automatiques de contrôle permet de détecter :

- Les anomalies, c'est-à-dire les informations correspondant à des faits impossibles :

- * Sur les dates ou les horaires. Exemple d'un feu ayant débuté le 1er septembre et éteint le 31 août.

- * Sur les localisations géographiques (région, province, commune). Par exemple, un message d'erreur apparaît si la commune n'existe pas dans la province.

- Les invraisemblances, informations correspondant à des faits possibles mais très différents des faits courants :

- * Délai d'intervention : un délai de 5 heures par exemple est très improbable.

- * Surface brûlée comparée à la durée du feu. Par exemple, un feu de deux heures ne peut pas avoir brûlé 1000 ha.

Les données enregistrées doivent être elles aussi vérifiées, par exemple d'une des façons suivantes :

- Faire une double saisie par deux opérateurs et comparer les deux fichiers.

- Imprimer les données et les comparer aux fiches. En cas d'erreur ainsi détectée ou de données manquantes, des informations complémentaires sont demandées à l'opérateur.

Les fichiers informatiques doivent être sauvegardés sur divers supports (disquettes, disque dur, CD-ROM).

Pour plus d'informations, se reporter à la bibliographie en fin de guide

2.2 Exploitation d'une base de données

- Les analyses des informations stockées dans la base permettent :
- De mettre en évidence des phénomènes (surfaces brûlées, nature des causes d'incendie) et leurs évolutions au cours des années.
 - D'expliquer ces phénomènes et les évolutions.
 - De disposer ainsi d'éléments objectifs pour définir les politiques de prévention, de prévision et de lutte.
 - D'informer tous les échelons hiérarchiques.
 - De communiquer vers la population.

Logiciels utilisés

Une fois saisies, les données informatiques sont ensuite exploitées pour fournir des résultats statistiques (tableaux, graphiques, cartes) et des analyses.

L'utilisation d'un logiciel de bureautique facilite l'exploitation des informations :

- *Excel* © (tableur) ou *Apple Works* © (logiciel intégré tableur et traitement de texte) sont performants pour la création de graphiques.

- *4D™* ou *Access* © (gestionnaires de bases de données) autorisent de nombreuses requêtes.

- *Star office* (suite de logiciels bureautiques sous Linux) allie les possibilités d'un tableur et d'un gestionnaire de bases de données.

Un logiciel de traitement de texte (*Wordperfect* ou *Word C* © par exemple) permet de rédiger les rapports en y incluant les graphiques issus d'un tableur et les tables issues d'un gestionnaire de base de données.

Dans le cas où un logiciel de bureautique standard est utilisé pour développer le logiciel de gestion, l'exploitation des informations peut être réalisée directement, sans transfert. Dans le cas contraire, le logiciel de gestion utilisé doit permettre de transférer les données vers le logiciel de bureautique.

Traitements possibles

Des **traitements simples** permettent d'obtenir des résultats intéressants, qui peuvent être présentés sous forme de tableaux :

- Statistiques générales (nombre de feux et surfaces brûlées par année).

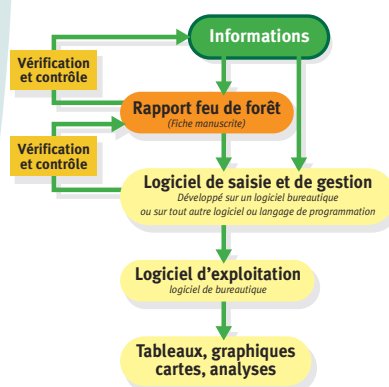
- Répartition mensuelle, par jour de la semaine, par heure.

- Répartition par classes de superficie.

- Répartition par causes.

- Répartition par entités géographiques, selon des unités administratives ou forestières.

La **création de graphiques**, plus lisibles que des tableaux, facilite souvent les analyses. En revanche, les



Chaîne de traitement des données

graphiques ne permettent pas en général de présenter autant de données qu'un tableau.

Les courbes de répartition des nombres d'incendie et des surfaces brûlées au cours des mois de l'année permettent de visualiser les mois d'été dangereux.

La **cartographie** permet de visualiser la répartition des incendies, de leur origine... (cf. fiche 4.3).

Des **traitements plus complexes** peuvent lier plusieurs fichiers. Il peut être judicieux de recouper les données avec des informations venant d'autres bases, notamment à caractère géographique et socio-économique pour la compréhension des causes d'incendie, ou météorologique pour l'étude des surfaces parcourues.

La base de données sur les feux de forêt peut être mise en relation avec les bases de données des inventaires forestiers, avec l'objectif par exemple de comparer les surfaces qui brûlent aux surfaces forestières existantes.

Des **études de cas** permettent de compléter les analyses sur l'ensemble des données. Il s'agit alors de

réaliser l'examen précis des événements sur un échantillon bien choisi de feux, notamment en reconstituant fidèlement les faits.

Programme de traitements

Les informations contenues dans la base permettent d'étudier une multitude de relations entre certaines caractéristiques du feu. Les analyses effectuées sont destinées à mettre en relief :

- Quand et où les feux se déclarent.
- Leur nombre et les surfaces qu'ils parcourent.
- La façon dont ils sont combattus.
- Les similitudes entre feux (dates, lieux, causes...).
- Les feux particuliers.

L'exploitation des résultats peut prendre la forme du programme suivant.

ANALYSES ANNUELLES

Données en relation avec le temps

Analyser l'évolution dans le temps :

- Du nombre d'incendies et des superficies brûlées.

Ex : Nombres d'incendies, surfaces brûlées totales, maxima et moyennes par feu, par année, par mois, par jour ou par heure.

Mois	Nombre de feux (N)	Surface totale (ha)
janvier	169	1 316,87
février	219	1 324,23
mars	741	5 058,80
avril	1 101	8 495,75
mai	367	3 045,37
juin	789	9 813,27
juillet	1 108	15 849,04
août	1 498	32 359,65
septembre	782	8 862,97
octobre	383	2 141,66
novembre	230	1 594,69
décembre	161	660,09
Totaux	7 548	90 622,39

- Des délais de première intervention et du temps d'extinction. Ex : Délais d'intervention, en minutes, par jour de la semaine.

- Des causes d'incendies. Ex : Causes d'incendie par année.

Données en relation avec le lieu

Analyser les relations entre le lieu d'éclosion et :

- Le nombre de feux. Ex : Nombres d'incendies par région.

- La superficie brûlée. Ex : Surfaces brûlées totales, maximales, et moyennes par feu, par province.

- L'évolution dans le temps du nombre d'incendies et des superficies brûlées. Ex : Nombre d'incendies et surfaces brûlées totales, maximales et moyennes par feu, par région, par année.

- Les causes d'incendies. Ex : Causes d'incendie par commune.

Données en relation avec les temps d'intervention

Analyser les relations entre les superficies brûlées et :

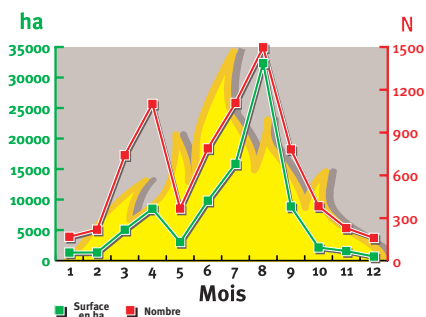
- Les délais d'intervention.

Ex : Nombres d'incendies en % par classe de surface et classe de délais d'intervention.

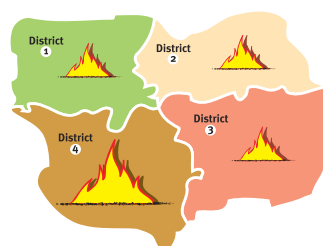
- Les temps d'extinction.

Ex : Nombres d'incendies en % par classe de surface et classe de temps d'extinction.

District	Nombre de feux (N)
District 1	1 489
District 2	1 403
District 3	1 451
District 4	3 205
Totaux	7 548



Nombre de feux et surface brûlée, par mois - Source : Chevrou, 1999



Nombre de feux et surface brûlée par district - Source : Chevrou, 1999

France

La base de données Prométhée

La base de données sur les incendies de forêt Prométhée est un outil d'informations statistiques sur les incendies de forêt et d'aide à la programmation des actions à mener et de mesure de leur efficacité. Créée en 1973, cette opération couvre 15 départements du Sud de la France.

Les informations stockées dans Prométhée s'organisent autour des 4 rubriques suivantes :

- Identification des incendies.
- Conditions d'éclosion et de propagation des feux.
- Moyens opérationnels mis en œuvre et tactique employée.
- Caractéristiques générales de la zone incendiée.

Les données d'identification (date et heure d'alerte, situation géographique et surface parcourue) sont fournies chaque soir par le Centre opérationnel départemental d'incendie et de secours.

Les 3 autres rubriques, représentant les données complémentaires, sont fournies par les forestiers, les pom-

piers, les gendarmes et les policiers.

Les informations sont saisies directement dans Prométhée, sans passer par l'intermédiaire d'un rapport feu de forêt.

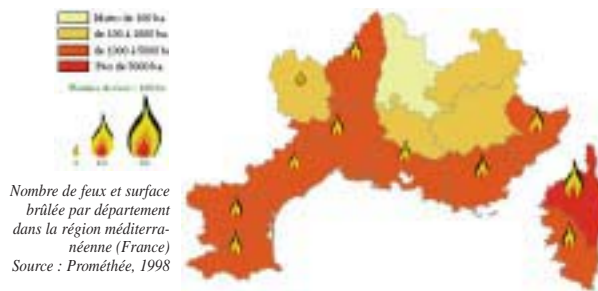
Des coordonnateurs départementaux, nommés par l'administration, sont chargés de l'animation et se réunissent fréquemment. Ils ont la responsabilité de la collecte des données dans leur département. Ils sont l'indispensable lien entre les services chargés de la saisie des données. Ils permettent ainsi l'homogénéité sur l'ensemble de la région méditerranéenne française d'une collecte réalisée par les personnels proches du terrain.

Les résultats tirés de Prométhée ont accru considérablement la connaissance des feux de forêt en France et déterminé l'évolution des stratégies et des techniques de prévention, de prévision et de lutte depuis une quinzaine d'années.

Ex : évolution dans la mise en place des moyens préventifs, déconcentration des bombardiers d'eau, définition des parcours de reconnaissance en vol...

Adresse Site Internet :

<http://www.promethee.com/promethee/>



Analyser les résultats obtenus précédemment en relation avec la disponibilité des moyens de lutte d'après la date de première alerte.

Données en relation avec la végétation brûlée

Analyser les relations entre :

- Les nombres de feux et les types de végétation.
- Les surfaces brûlées et les types de végétation.

Données en relation avec les causes d'incendie

Analyser les relations entre :

- La fréquence des incendies de cause accidentelle ou de négligence et les jours de la semaine.
- La fréquence des incendies intentionnels et les jours de la semaine.
- La fréquence des incendies intentionnels et l'heure de première alerte.

Données en relation avec les conditions météorologiques

Analyser les relations entre :

- Les nombres de feux et les surfaces brûlées et la température maximale de l'air.
- Les nombres de feux et les surfaces brûlées et la vitesse maximale du vent.

Analyse de feux particuliers

Les feux présentant des caractéristiques particulières concernant la surface brûlée, la date, le lieu, la cause, le délai d'intervention ou le délai d'extinction doivent être analysés afin de savoir comment et pourquoi cela s'est produit de façon à, par exemple, corriger l'organisation de la lutte si l'incendie a été catastrophique.

Turquie

Les bases de données

Chaque incendie est enregistré au niveau du Sous-district sur des fiches papier qui remontent ensuite les échelons hiérarchiques jusqu'à la Direction Générale des Forêts, où elles sont saisies sous forme informatique.

Au total, 4 types de fiches peuvent être rédigés pour un même incendie, suivant l'évolution du feu :

- La première fiche informe de l'éclosion d'un feu.
- La deuxième fiche précise l'évolution du feu si celui-ci n'a pas été maîtrisé au terme d'un délai de 6 heures. Une fiche de ce type est ensuite complétée toutes les 6 heures jusqu'à l'extinction de l'incendie.
- La troisième fiche reprend les caractéristiques du feu lorsque celui-ci est terminé.
- La dernière fiche, appelée rapport feu de forêt, synthétise toutes les informations ; il s'agit de la version définitive, qui sera utilisée lors de l'enregistrement dans la base de données statistiques.

Il existe deux bases de données :

- Une base opérationnelle, permettant d'analyser le déroulement des opérations de lutte et d'améliorer les interventions. Elle est réalisée à partir des trois premières fiches.
- Une base statistique, établie à partir de la fiche synthétique.

ÉTUDES PARTICULIÈRES À RENOUELER TOUS LES 4 ANS ENVIRON

Analyse des relations entre les superficies brûlées et l'état d'aménagement de la forêt (existence d'un plan d'aménagement ou d'un PAFI, appliqué ou non appliqué).

Retour d'informations

Lorsque le traitement des données est centralisé, un retour d'informations vers les différents niveaux hiérarchiques permet de motiver les agents chargés de la saisie des données et tous les personnels, en leur montrant l'intérêt de leur travail et en justifiant les mesures prises sur le terrain, par exemple l'installation d'équipements. Ce retour d'informations peut prendre la forme d'un rapport annuel synthétisant et analysant les données de l'année écoulée pour chacune des unités administratives afin de personnaliser les résultats.

En conclusion, le bon fonctionnement d'une base de données repose sur quelques règles simples :

- Communiquer vers le haut et vers le bas (divers échelons hiérarchiques) et vers l'extérieur (médias).
- Simplifier.
- Être pragmatique.
- Assurer une maintenance et une mise à jour rigoureuse.

The image shows a handwritten report titled "RAPPORT FEU DE FORÊT" (Forest Fire Report) in Turkish. The document is filled with dense, cursive handwriting and contains several tables with columns and rows of data. The text is somewhat difficult to read due to the handwriting and the angle of the photo.

Rapport feu de forêt (Turquie)

Pour plus d'informations, se reporter à la bibliographie en fin de guide

2.3 La coopération internationale

Partant du principe que chaque pays peut profiter de l'expérience de ses voisins, il est important d'établir une coopération en matière de feux de forêts, en collectant des informations standardisées comparables. Les organisations internationales, comme la FAO, pour jouer leur rôle d'information et de promotion du développement, ont besoin d'indicateurs aussi homogènes et fiables que possible.

Vers une mise en commun des données

En 1990 a eu lieu à Strasbourg la première conférence ministérielle sur la protection des forêts en Europe. A cette occasion, 27 États et la Communauté européenne ont exprimé le besoin de faciliter et de promouvoir l'échange d'informations entre pays de façon à améliorer les stratégies de prévention. La création d'une banque de données décentralisée sur les incendies de forêts répond à ce besoin.

En 1991, la FAO et le Centre International des Hautes Études Agronomiques Méditerranéennes organisent le premier atelier de réflexion sur les bases de données, ouvert aux pays du pourtour méditerranéen. Un autre suivra en 1993.

En 1997, le comité F.A.O./*Silva Mediterranea* a lancé une nouvelle action pour élargir la base de données aux pays du Bassin Méditerranéen, dans le cadre du projet français "Échange d'informations et renforcement de la capacité nationale de gestion et d'analyse du risque d'incendie de forêt". Deux ateliers, en 1998 et 1999 permettent à des représentants de sept pays d'échanger leurs travaux et de recevoir une formation pratique sur la création, la gestion et l'utilisation des bases de données.

Les données des pays européens sont regroupées et analysées à la Commission Européenne. Cette synthèse des données est maintenant possible pour l'ensemble des pays méditerranéens.

L'échange d'informations entre les pays nécessite d'analyser les définitions de l'expression "feux de forêts" donnée par chacun d'entre eux. Sans imposer une définition internationale, les différences et les spécificités doivent être intégrées quand on compare des données.

Banque de données décentralisée sur les feux de forêt

LES OBJECTIFS

Les objectifs de la base de données décentralisée sont les suivants :

- Améliorer la connaissance globale du phénomène pour l'ensemble du Bassin Méditerranéen, c'est-à-dire en premier lieu dénombrer et quantifier les incendies.
- Faciliter et promouvoir l'échange de données compatibles et d'expériences sur les incendies de forêt pour pouvoir établir des politiques de prévention sans pour autant remplacer les différents systèmes nationaux par un système universel et standardisé.
- Comparer les méthodes de prévention et de lutte employées dans chaque pays.
- Coopérer en cas de grands feux.
- Améliorer le fonctionnement des systèmes nationaux de traitement des données, la fiabilité des données et la qualité des banques de données nationales.
- Élaborer un indice de risque commun.

LES PRINCIPES

Un socle commun sur les incendies de forêt définit les informations minimales devant être recueillies sur chaque feu (cf. ci-dessous). Le signataire ayant décidé d'adhérer au réseau s'engage à récolter les informations du socle commun sur les incendies de forêt, et à tenir à la disposition des autres adhérents au réseau les informations de ce socle.

Chaque pays possède sa propre définition de la forêt et de l'incendie de forêt. Il est nécessaire de comparer

les définitions et d'en favoriser la convergence. L'hétérogénéité de ces définitions n'est pas un obstacle à la collaboration, mais leur harmonisation sera au contraire une conséquence de la coopération.

Les données intégrées doivent suivre quelques principes :

- Elles concernent les incendies de végétation et pas seulement les feux de forêt.
- Chaque pays conserve et explicite sa définition de l'incendie de végétation.
- Les données relevées devront si possible permettre les comparaisons entre pays.

Les données conservées sur des fiches manuscrites antérieures à la mise en place de la base de données peuvent être intégrées à cette base.

LE SOCLE COMMUN

Le socle commun minimum d'informations sur les incendies de forêt se compose de 10 rubriques complétées pour chaque feu officiellement recensé :

- Date de première alerte.
- Heure de première alerte.
- Date de première intervention.
- Heure de première intervention.
- Date d'extinction.
- Heure d'extinction.

- Localisation de l'éclosion (État, région, province ou département, commune).
- Surface brûlée totale.
- Répartition de la superficie brûlée en territoire boisé et non boisé.
- Cause de l'incendie.

L'EXPLOITATION

L'exploitation des informations d'une base de données a été présentée dans la fiche 2.2.

Il faut signaler que les données numériques du socle commun permettent de calculer diverses valeurs :

- Les nombres d'incendies de forêts et les surfaces brûlées en valeur et en pourcentage,
- Les surfaces moyennes par feu, ou surface du feu moyen (surface brûlée / nombre de feux),
- Les délais d'intervention (date et heure de première intervention – date et heure d'alerte),
- Les délais d'extinction (date et heure d'extinction – date et heure d'alerte),
- Les vitesses de progression du feu (surface brûlée / délai d'extinction),
- Les écarts des moyennes locales ou temporelles à la moyenne générale,
- Les valeurs extrêmes (maximum et minimum),
- Les classes de surfaces, de délais, de vitesse.

Ces valeurs permettent d'analyser une multitude de relations entre les caractéristiques des feux.

Pour plus d'informations, se reporter à la bibliographie en fin de guide